

Commune de Trégomeur

Procès-verbal du Conseil Municipal

Du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et 8 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 décembre 2025, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 13

<u>Etaient présents</u>	Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Bertrand RENIER, Adjoint, Nathalie MÉLOU, Marie LE MERRER, Solène LE NORMAND, Denis LE BUHAN, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
<u>Absents excusés</u>	Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Anne Émilie LE VERGER donne pouvoir à Benjamin BUREL
<u>Secrétaire de séance</u>	Cyril COLLIN

Ordre du jour :

- 1) Rénovation énergétique de l'école : demande de subvention : DETR-DSIL, fonds vert, contrat de territoire et Région Bretagne,
- 2) Présentation des rapports eau, assainissement et gestion des déchets,
- 3) Tarifs location salle polyvalente et des services pour 2026,
- 4) Devis broyage sapins,
- 5) Devis panneaux signalisation,
- 6) Affaires scolaires et périscolaires,
- 7) Décision modificative n°2,
- 8) Compte rendu commissions communales – intercommunales,
- 9) Informations et questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 novembre

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre leurs observations sur le procès-verbal de la séance qui leur a été transmis.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

✓ Rénovation énergétique de l'école – demande de subvention au titre de la DETR-DSIL **Délibération n° 2025-58**

M. le Maire rappelle le projet de rénovation énergétique de l'école, et fait savoir que ces travaux peuvent bénéficier de plusieurs subventions, notamment de l'État avec la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire :

- A solliciter toute aide financière mobilisable dans le cadre de ce projet, notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 et la Dotation de Soutien

à l'Investissement Local (DSIL) 2026.

- A réaliser toute démarche afférente à ce dossier selon le plan de financement prévisionnel établi :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux	578 074,37 €	Etat – DETR 2026	115 614,00 €	20 %
		Etat – DSIL 2026	40 465,00 €	7 %
		Fonds vert	49 750,00 €	8,61 €
		Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne	61 691,66 €	10,67 %
		Contrat de territoire	102 148,00 €	17,67 %
		ORECA	35 000,00 €	6,05 %
		Autofinancement	173 405,71 €	30 %
TOTAL	578 074,37 €	TOTAL	578 074,37 €	100 %

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables pour cette opération, notamment la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2026, et toute autre aide possible auprès d'autres financeurs potentiels, selon le plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Trégomeur s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des différents financeurs.

✓ **Rénovation énergétique de l'école – demande de subvention dispositif « FONDS VERT »**

Délibération n° 2025-59

M. le Maire informe le Conseil municipal que le projet de rénovation énergétique de l'école est susceptible de bénéficier d'une dotation au titre du dispositif « Fonds Vert ».

M. le Maire indique que l'État veut accélérer la transition écologique dans les territoires et a donc créé un dispositif dit « Fonds vert » visant à subventionner les investissements locaux des collectivités territoriales favorisant la performance énergétique, l'adaptation au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Le projet de rénovation énergétique de l'école répond parfaitement aux objectifs de ce dispositif.

Aussi, il convient de déposer auprès des services de l'État un dossier dans le cadre du « Fonds vert ».

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux	578 074,37 €	Etat – DETR 2026	115 614,00 €	20 %
		Etat – DSIL 2026	40 465,00 €	7 %
		Fonds vert	49 750,00 €	8,61 €
		Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne	61 691,66 €	10,67 %
		Contrat de territoire	102 148,00 €	17,67 %

		ORECA	35 000,00 €	6,05 %
		Autofinancement	173 405,71 €	30 %
TOTAL	578 074,37 €	TOTAL	578 074,37 €	100 %

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à solliciter toutes les subventions mobilisables pour cette opération, notamment le « Fonds vert », et toute autre aide possible auprès d'autres financeurs potentiels, selon le plan de financement prévisionnel.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire.

✓ **Rénovation énergétique de l'école – demande de subvention au titre du « contrat départemental de territoire 2022 – 2027 »**

Délibération n° 2025-60

M. le Maire rappelle la mise en place par le Département des « contrats départementaux de territoire pour la période 2022 – 2027 et de l'enveloppe de 102 148 € allouée pour la commune de Trégomeur.

Il est donc proposé de solliciter l'enveloppe du contrat de territoire sur le projet de rénovation énergétique de l'école.

Le plan de financement du projet se détaille comme suit :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux	578 074,37 €	Etat – DETR 2026	115 614,00 €	20 %
		Etat – DSIL 2026	40 465,00 €	7 %
		Fonds vert	49 750,00 €	8,61 %
		Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne	61 691,66 €	10,67 %
		Contrat de territoire	102 148,00 €	17,67 %
		ORECA	35 000,00 €	6,05 %
		Autofinancement	173 405,71 €	30 %
TOTAL	578 074,37 €	TOTAL	578 074,37 €	100 %

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement
- **DÉCIDE** de solliciter auprès du Département des Côtes d'Armor, l'enveloppe de 102 148 € au titre du dispositif des contrats départementaux de territoire 2022-2027, pour les travaux de rénovation énergétique de l'école.

✓ **Rénovation énergétique de l'école : demande de subvention de la Région Bretagne « Bien vivre partout en Bretagne »**

Délibération n° 2025-61

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'opération de rénovation thermique de l'école, la commune peut s'inscrire dans le dispositif « bien vivre partout en Bretagne », porté par la Région.

Il précise que le projet est éligible à une aide de 61 691,66 €.

Considérant que le projet remplit les conditions d'éligibilité, M. le Maire sollicite le Conseil municipal pour valider le dépôt du dossier de subvention et solliciter le financement de la Région sur le projet et présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		%
Travaux	578 074,37 €	Etat – DETR 2026	115 614,00 €	20 %
		Etat – DSIL 2026	40 465,00 €	7 %
		Fonds vert	49 750,00 €	8,61 €
		Région Bretagne – Bien vivre partout en Bretagne	61 691,66 €	10,67 %
		Contrat de territoire	102 148,00 €	17,67 %
		ORECA	35 000,00 €	6,05 %
		Autofinancement	173 405,71 €	30 %
TOTAL	578 074,37 €	TOTAL	578 074,37 €	100 %

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel,
- **DÉCIDE** de solliciter auprès de la Région Bretagne, l'enveloppe de 61 691,66 € au titre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne, pour les travaux de rénovation énergétique de l'école.

✓ **Présentation des rapports sur le prix et la qualité des services publics eau, assainissement collectif et non collectif, gestion des déchets de 2024**

M. le Maire rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales, un exemplaire des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics eau, assainissement collectif et non collectif et gestion des déchets approuvé par le Conseil communautaire doit être adressé à chaque commune adhérente à l'EPCI.

M. le Maire doit le présenter au conseil municipal dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant le 31 décembre de l'année N+1.

M. le Maire présente à l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité des services publics eau, assainissement collectif et non collectif et gestion des déchets pour l'année 2024.

✓ **Tarifs location salle polyvalente et des services pour 2026**

Délibération n° 2025-62

Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, propose à l'assemblée, de revoir les tarifs location salle polyvalente et des services pour 2026.

Entendu l'exposé de Nicolas Le Gonidec,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2026

Tarifs location salle polyvalente 2026

	TARIFS SALLE POLYVALENTE TREGOMEUR			
	Commune	Hors commune	Association commune	Association Hors commune
Week-end (du vendredi 18h30 au lundi 10h ou 2 jours consécutifs dans la semaine)	430 €	720 €	100 € (Vaisselle gratuite 1 fois/an)	700 €
Grand week-end (du vendredi 10h au lundi 10h ou 3 jours)	510 €	810 €		
Réveillon de Noël et jour de l'an	400 €			
Location ½ journée semaine	80 €	110 €		
Location 1 jour semaine	160 €	220 €		
Caution	800 €	800 €	800 €	800 €
Tarif horaire ménage	50 €			

	Petite salle (uniquement semaine)
	Commune
Goûter après obsèques avec cuisine	60 €

Location Vaisselle (Gratuit pour les associations 1 fois/an)	Couvert complet (couteau, fourchette, assiette plate et dessert) : 1 € / pers.
	Verres, tasses : 0,30 € / pers.

Tarifs des services pour 2026

Location mobilier en dehors de la salle polyvalente	2026
Table 3 ml x 0,80 avec 2 tréteaux (nombre : 22)	2.00 €
Banc (nombre : 20)	1.00 €
Chaise	0.35 €
Caution	50 €

Fourniture et pose de buses	2026
Buse de 300 mm – le ml	Coût réel
Buse de 250 mm – le ml	
Création d'un regard avec grille	
Création d'un regard sans grille	
Contrôle travaux pose de buses par particuliers	
Main d'œuvre du personnel communal	40 €

Raccordement réseau eaux pluviales	2026
Sans traversée de route <i>La prestation comprend la réalisation d'une tranchée, la fourniture et la pose d'un regard maçonné avec cadre et plaque pleine carrée 500 x 500, d'un tuyau en PVC de diamètre 125.</i>	Prix coûtant
Avec traversée de route <i>La prestation comprend la réalisation d'une tranchée, la fourniture et la pose d'un regard maçonné avec cadre et plaque pleine carrée 500 x 500, d'un tuyau en PVC de diamètre 160, la réfection de la chaussée.</i>	Prix coûtant
Supplément s'il est demandé ou exigé une grille à la place de la plaque pleine.	Prix coûtant

Concessions dans le cimetière	2026
Concession de 15 ans	70 €
Concession de 30 ans	140 €
Concession caveautin de 10 ans	126 €
Concession caveautin de 30 ans	192 €
Case colombarium 3 urnes	300 €
Concession colombarium de 10 ans	126 €
Concession colombarium de 30 ans	192 €
Dispersion jardin du souvenir	Tarif horaire *

* Si préparation par les employés municipaux. Gratuit par entreprise de Pompes Funèbres

✓ **Devis broyage sapins** **Délibération n° 2025-63**

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'entreprise Broyage Leff Environnement du Faouët pour le broyage des sapins du terrain de football. Le montant du devis s'élève à 820 € HT, soit 984 € TTC.

Entendu l'exposé de M. Bertrand Renier,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** le devis de l'entreprise Broyage Leff Environnement pour un montant total de 820 € HT, soit 984 € TTC.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

✓ **Devis panneaux signalisation**

Délibération n° 2025-64

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'entreprise Aximum pour l'achat d'un panneau de signalisation, pour interdire l'accès au poids lourd de plus de 3.5 T. Le panneau sera installé au niveau du zoo, en direction de Lantic. Il est précisé qu'un arrêté permanent sera pris pour cette interdiction. Le montant du devis s'élève à 219.55 € HT, soit 263.46 € TTC.

Entendu l'exposé de M. Bertrand Renier,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** le devis d'AXIMUM pour un montant total de 219.55 € HT, soit 263.46 € TTC.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

✓ **Affaires scolaires et périscolaires**

Objet : Poste supplémentaire d'ATSEM

Mme Valérie Ramoné, première adjointe, rappelle au Conseil municipal la demande formulée par l'école concernant la création d'un poste supplémentaire d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM). Afin de répondre à ce besoin tout en optimisant les ressources existantes, il est proposé d'attribuer des heures complémentaires à un agent technique actuellement employé à temps non complet. Cette mesure concerne Mme Laura Le Rouzès, dont l'emploi du temps fera l'objet d'un réaménagement pour intégrer ces nouvelles missions.

✓ **Personnel communal – rémunération des heures complémentaires et supplémentaires**

Délibération n° 2025-65

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'autoriser les agents titulaires à temps non complets à effectuer des heures complémentaires et/ou supplémentaires, seulement à la demande de l'autorité territoriale, dans la limite autorisée par les textes en vigueur et sur justificatif qui sera transmis à l'agent comptable.

Ces heures seront indemnisées, conformément aux textes en vigueur et les crédits correspondants sont inscrits au budget.

✓ **Décision modificative n°2** **Délibération n° 2025-66**

M. le Maire fait savoir que des modifications budgétaires s'avèrent nécessaire dans le budget. Il propose les modifications suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Compte	Libellé	Montant
20415331-51	Subvention d'équipement Fonds de concours du parc roulant	+ 1 494 €
2188 - 51	Autres immobilisations corporelles	- 1 494 €
	TOTAL	0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la décision modificative n°2

✓ **Compte rendu commissions communales - intercommunales**

Commission Jeunesse

Mme Solène Le Normand informe le Conseil municipal que la Compagnie Jeunesse de Service (CJS) recherche un local de juin à septembre 2026. Il est proposé de mettre à disposition le foyer du foot.

Commission décentralisée avec Madagascar

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, informe l'assemblée que la convention est reconduite pour 4 ans.

✓ **Informations et questions diverses**

Dates à retenir :

- Rencontre avec Terre d'Armor Habitat : Mercredi 14 janvier 2026 à 18h00.
- Conseil municipal : Lundi 19 janvier 2026 à 20h00.
- Conseil municipal : Lundi 23 février 2026 à 18h00

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire déclare la séance close à 22h41.

Le Maire,

Le (La) secrétaire de séance